

N° 458

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1983.

RAPPORT (1)

FAIT

au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires.

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par Mme Véronique Neiertz, député, sous le numéro 1666.

(2) Cette commission est composée de : MM. André Bellon, président ; Roger Poudonson, vice-président ; Mme Véronique Neiertz, député ; M. Jacques Chaumont, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Michel Béregovoy, Mme Paulette Nevoux, MM. Couve de Murville, Robert Montdargent, Alain Madelin, députés ; MM. Jean Lecanuet, Jacques Genton, Louis Martin, Pierre Merli, Louis Longequeue, René Martin, sénateurs.

Membres suppléants : Mme Lydie Dupuy, MM. Jacques Maheas, Bernard Poignant, Guy Vadepied, Jean de Lipkowski, Louis Odru, Gilbert Gantier, députés ; MM. Paul d'Ornano, Michel Alloncle, Jacques Ménard, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Serge Boucheny, sénateurs.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 227, 335 et in-8° 120 (1982-1983).

2^e lecture : 429, 434 et in-8° 164.

3^e lecture : 456.

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1539, 1587 et in-8° 403.

2^e lecture : 1647, 1653 et in-8° 417.

Corps diplomatique et consulaire. — Ministres plénipotentiaires - Relations extérieures (Ministère).

Mesdames, Messieurs,

Composée pour l'Assemblée nationale de MM. André Bellon, Michel Beregovoy, Alain Madelin, Robert Montdargent, Mmes Véronique Neiertz, Paulette Nevoux et de M. Bernard Poinant, députés, et pour le Sénat de MM. Roger Poudonson, Jacques Chaumont, Jacques Genton, Louis Martin, Pierre Merli, Louis Longequeue et René Martin, sénateurs, la Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires s'est réunie à l'Assemblée nationale le 29 juin 1983, sous la présidence de M. Louis Martin, sénateur, doyen d'âge.

Elle a d'abord procédé à la désignation de son bureau.

Ont été élus :

M. André Bellon, député, Président ;
et M. Roger Poudonson, sénateur, Vice-président.

Ont été désignés comme rapporteurs :

M. Jacques Chaumont, sénateur, et Mme Véronique Neiertz, député, respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

Mme Véronique Neiertz a observé que les divergences entre le Sénat et l'Assemblée nationale portaient essentiellement sur l'article 2 et a proposé que la discussion porte d'abord sur cet article, sur lequel les lectures précédentes ont fait apparaître un désaccord fondamental.

M. Jacques Chaumont a indiqué qu'il partageait l'analyse de Mme Véronique Neiertz sur le caractère irrémédiable des divergences de fond concernant les deux derniers alinéas de l'article 2.

Le Président a alors estimé irréductibles les divergences entre les deux assemblées. Il a constaté que le désaccord au sein de la Commission ne permettait pas de parvenir à un texte commun.